opusdei.org

L'Opus Dei gagne un procès en diffamation

Communiqué du Service Information-Communication de la Prélature de l'Opus Dei en France.

20/03/2007

En date du 11 décembre 2006, le Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné le directeur de la publication du journal *France Soir* pour diffamation. Dans son édition datée du 20 avril 2005, France Soir publiait une série d'articles sous le titre « Révélations sur les finances de l'Opus Dei en France ». L'Opus Dei y était prétendument à l'origine de « conditions de travail... contraires à la dignité de la personne » ou encore de « manipulations financières (...) pouvant être qualifiées (...) de blanchiment ». Le Tribunal a constaté qu'il s'agissait là d'imputations diffamatoires.

La prélature de l'Opus Dei, attachée à la liberté d'expression, entend que l'information du public sur la nature de ses activités soit exacte.

C'est dans ce même souci d'information que l'Opus Dei a demandé à Maître Alexandre Varaut d'assigner en justice la chaîne de télévision France 3 pour un reportage diffusé le 5 mars 2007

contenant une	accusation	de même
nature.		

pdf | document généré automatiquement depuis <u>https://opusdei.org/fr-fr/article/lopus-dei-gagne-un-proces-en-diffamation/</u> (29/10/2025)